

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Marché 05058U (Groupement ENTP/MALET/DRIVER TP) -
Avenant de transfert de la société DRIVER TP à la société SOTRAP -
Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société DRIVER TP était co-traitante du marché 05/058U (petites interventions sur le territoire de la 6^e circonscription) au sein du Groupement constitué des sociétés ENTP/MALET/DRIVER TP.

DRIVER TP a fait l'objet, à compter du 21/11/2005, d'une fusion absorption par SOTRAP TP (RCS B 397 595 273), qui se propose de reprendre sa place dans le marché en cause.

Après vérification des pièces justificatives, il ressort que la société SOTRAP TP apporte les mêmes capacités techniques et administratives que le co-titulaire d'origine, pour réaliser les prestations prévues au marché 05/058U.

Il y a donc lieu de conclure un avenant au marché 05/058U, pour substituer, au sein du Groupement précité, originellement constitué des sociétés ENTP/MALET/DRIVER TP, la société DRIVER TP par la société SOTRAP TP pour l'exécution dudit marché.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir entériner le projet d'avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer, l'avenant n°1 au marché 05/058U, ayant pour objet la substitution de la société DRIVER TP par la société SOTRAP TP (RCS B 397 595 273) au sein du groupement mené par la société ENTP.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006

MARCHE 05/058U
PASSE ENTRE LA CUB ET ET LE GROUPEMENT ENTP/MALET/DRIVER TP
SUBSTITUTION DE LA SOCIETE DRIVER TP PAR LA SOCIETE SOTRAP TP
AVENANT N°1

Entre

- LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle - 33076 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 22/09/2006

et

- La société SOTRAP TP (RCS B 397 595 273), sise ZI La Mouline - Rue des Frères Lumière - 33560 CARBON BLANC, représentée par

Il a été convenu ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS: La société DRIVER TP était co-traitante du marché 05/058U (petites interventions sur le territoire de la 6° circonscription) passé avec la CUB par le Groupement constitué des sociétés ENTP/MALET/DRIVER TP.

Suite à l'absorption, survenue le 21/11/2005, de DRIVER TP par SOTRAP TP, qui reprend les obligations de la société dissoute, la Communauté Urbaine envisage de passer un avenant au marché en cause, substituant au sein du groupement, à la société DRIVER TP, la société SOTRAP TP qui, après examen des pièces fournies, présente toutes les garanties sur le plan technique et financier pour l'exécution satisfaisante de ce marché, sur l'économie duquel l'opération n'a pas d'incidence.

En conséquence de quoi:

ARTICLE 1 : La société SOTRAP TP (RCS B 397 595 273) est substituée à la société DRIVER TP au sein du groupement initialement constitué par les sociétés ENTP/MALET/DRIVER TP, pour l'exécution du marché 05/058U (petites interventions sur le territoire de la 6° circonscription), conclu avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ARTICLE 2

La Société SOTRAP TP accepte les termes du marché ainsi attribué auparavant au groupement originel et en assurera intégralement l'exécution au sein du nouveau groupement, à compter de la notification du présent avenant.

A Bordeaux, le

Pour la Communauté Urbaine
Le Président

Pour l'Entreprise SOTRAP TP